

Communiqué - 14 mai 2020

Urgence alternance :

Rajeunir pour sortir de la crise

L'entreprise a cela de magique, c'est qu'il est possible de la rajeunir en continu. Les jeunes portent le renouvellement, les idées nouvelles, l'énergie et la fraîcheur indispensables à la sortie de crise pour nos entreprises. Avec la crise du Covid-19, la tentation du repli sur soi pour les entreprises est forte : gel ou suppression des embauches, limitation des contrats en alternance, annulation des stages... A tel point que la presse évoque « une génération sacrifiée ». Afin de préparer nos entreprises à la reprise qui sera forte dès 2021, nous, dirigeants, entrepreneurs, cadres RH, sommes appelés à continuer à former et intégrer les jeunes dans nos entreprises.

Selon l'étude Jobteaser parue le 05 mai dernier, 70 % des entreprises ont en partie ou totalement gelé les recrutements de jeunes talents. Pire, 20 % d'entre elles ont annulé des stages. Aux crises sanitaires et économiques, succède également une crise de confiance des jeunes dans l'entreprise. Ils sont déjà 40 % à exprimer leur forte inquiétude pour leur avenir.

Nous devons rétablir la confiance et nous devons lutter contre ces mauvais réflexes de repli. C'est une des leçons que nous pouvons tirer de la crise de 2008, plusieurs années et des efforts financiers importants auront été nécessaires pour que les entreprises se décident à améliorer leur marque employeur et leur attractivité auprès des jeunes diplômés. Ne reproduisons pas les mêmes erreurs.

Nous devons agir vers les jeunes en formation : stagiaires, alternants (en contrats d'apprentissage ou de professionnalisation), jeunes diplômés. Une partie de la dette garantie par l'État que nos entreprises ont levé doit être fléchée vers la formation des jeunes.

Nous devons nous mobiliser afin que l'État soulage davantage le coût du contrat de professionnalisation, notamment dans les métiers tertiaires.

Certaines organisations de l'enseignement professionnel et certaines fédérations ont déjà fait des propositions¹ :

- l'exonération totale de charges patronales et salariales des salaires pour l'embauche en CDI des jeunes diplômés pendant 12 mois ;
- augmentation de l'aide aux employeurs d'apprentis en la rendant éligible à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, et pour tous les niveaux de qualification (en rouvrant notamment la possibilité de l'aide unique à l'embauche pour un contrat d'apprentissage dans le supérieur) ;
- donner aux entreprises la possibilité de prolonger pour une période équivalente à la durée du confinement les conventions de stage (parties intrinsèques des formations) en cours avant remise du diplôme ;

- doubler la durée de l'Aide à la recherche du premier emploi (ARPE) pour les jeunes disposant de faibles ressources (8 mois contre 4 mois actuellement) ;
- demander aux banques un report général des premières mensualités de remboursement des prêts étudiants tant que les étudiants concernés n'auront pas trouvé de premier emploi.

Former et embaucher des jeunes collaborateurs, c'est aussi se donner la possibilité de changer de regard sur nos marchés, sur les besoins de nos clients et sur les attentes de nos collaborateurs. Plus que jamais, nous avons besoin de jeunesse dans nos entreprises afin de faire face aux enjeux en matière de respect de l'environnement et de justice sociale, véritable new-deal auquel nous appelons de nos vœux pour cette sortie de crise.

¹ <https://www.chimieparistech.psl.eu/wp-content/uploads/2020/04/20200416-cp-anaf-cdefi-cge-cpu-fnege-synteconseil-jeunes-diplomes.pdf>

